



HAL
open science

L'ancien temple de Pau (1623-1685)

Philippe Chareyre

► **To cite this version:**

Philippe Chareyre. L'ancien temple de Pau (1623-1685). Bulletin du Centre d'Etude du Protestantisme Béarnais, 2017, 61, pp.5-9. hal-02173802

HAL Id: hal-02173802

<https://hal.science/hal-02173802>

Submitted on 25 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ANCIEN TEMPLE DE PAU (1623-1685)

Philippe CHAREYRE



Dans le très riche fonds photographique cédé en 2016 au CEPB par les héritiers du pasteur Jacques Delpech, une boîte en carton contient des négatifs dans des enveloppes classées par lieux, remontant à son ministère à Pau dans l'entre-deux guerres. Parmi ces clichés inédits se trouvent une série de vues réalisées en 1931 à l'occasion des travaux de la construction de la préfecture, qui mirent à jour les fondations de l'ancien temple de Pau.

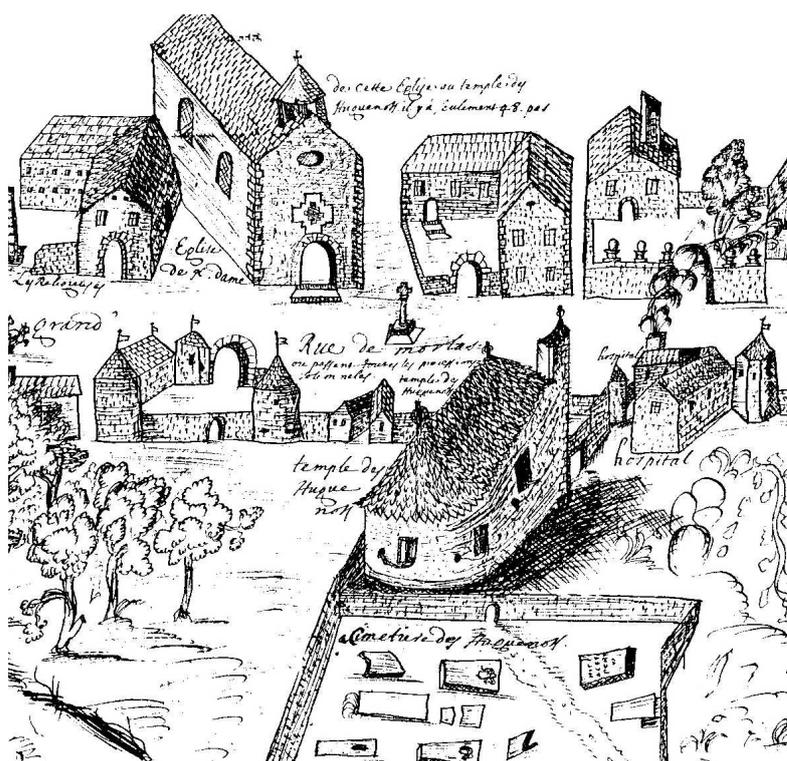
Ces vestiges viennent confirmer l'aspect de ce bâtiment qui était connu seulement par un dessin des années 1660. Cette découverte est l'occasion de revenir sur l'histoire de cet édifice qui a été l'un des principaux enjeux de procédures entre protestants et catholiques béarnais.

A la suite du rattachement du Béarn à la France et de la mise en application de l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques

tiques par Louis XIII, l'église Saint-Martin utilisée comme temple depuis que Jeanne d'Albret y avait pris la cène à la Noël 1560, avait été rendue au culte catholique le 20 octobre 1620.

Dans tout le Béarn, les protestants durent alors se doter de nouveaux temples. Il fallut attendre trois ans à Pau comme le mentionne l'achat par le consistoire le 22 décembre 1623, d'un petit jardin situé alors en périphérie de la ville, au nord de la rue de Morlaàs, rue du Maréchal Joffre actuelle, pour donner au projet une plus grande ampleur¹.

Ce bâtiment est le mieux connu de tout le Béarn grâce à une représentation schématique à la plume de sa situation dans le quartier réalisée en 1665, en appui d'un rapport de l'intendant Claude Pellot qui visait à la suppression de l'exercice de la religion réformée.



ADPA 1/13



On distingue dans le fond le mur des Nouvelles Galeries.

D'après ce dessin, il a été construit selon un plan absidial, tout comme celui d'Arthez-de-Béarn², ce qui laisse penser que les protestants béarnais qui avaient utilisé les anciennes églises catholiques pour leur culte, ont reproduit leur forme dans les nouvelles constructions, sans utiliser les modèles architecturaux polygonaux des huguenots en France. On remarque que son toit est en bardeaux, des photographies de ses vestiges laissent apparaître que son appareil est en galets, signe d'une architecture modeste. Il est flanqué en façade, à gauche de l'entrée, d'un clocheton extérieur de forme quadrangulaire dont la hauteur ne semble pas dépasser le faite du toit. D'après ce schéma, les murs sont percés de cinq fenêtres occultées par des volets à un seul battant pouvant être ouverts et fermés de l'intérieur par un système de cordes passant par un orifice percé au niveau de la butée. L'une des fenêtres qui se trouve

¹ ADPA E 2031, in Louis Lacaze, « Recherches sur la ville de Pau », *Bull. SSLA*, Pau, 1879-1880, 2eme série, t. 9 p. 87-105.

² Philippe Chareyre, "Le temple d'Arthez-de-Béarn a survécu à la Révocation de l'Édit de Nantes", *Bulletin du Centre d'Étude du Protestantisme Béarnais*, n°23, mars 1998, p. 1-4.

dans le fond de l'abside devait éclairer la chaire qui y était très vraisemblablement placée. Le dessin ne permet pas de connaître le nombre d'ouvertures sur la façade.

La décoration intérieure est mal connue. Rien sur les fenêtres dont on sait qu'elles ont été remplacées en 1671, ni sur les murs. Un tronc a été installé à l'entrée en 1675. En dessous ou à côté de la chaire se trouvent les bancs du consistoire et du ministre, ainsi que celui des magistrats. Une table de communion est recouverte d'une tapisserie avec les armes de France et du Béarn.

Chose exceptionnelle dans un temple réformé en France, deux sépultures sont attestées à l'intérieur du temple jusque dans les années 1680, celle de la famille du premier président M. de Casaus, puis du baron d'Espalungue, et celle de la famille Bachoué. Mais il devait y en avoir bien d'autres car le tarif de la sépulture était fixé à la somme de 300 L., ramenée à 200 pour tout ensevelissement sous une dalle déjà existante. Pour l'usage du reste de la communauté se trouve un cimetière situé à l'arrière du temple allant jusqu'au bord du talus du Hédas. Une décision du conseil de la ville de Pau de 1644 enjoint de séparer le cimetière du temple de celui de l'hôpital, mesure que l'on retrouve partout en France pour marquer la frontière religieuse entre les morts comme entre les vivants¹. Ce mur figure sur le dessin de 1665, il est percé d'une porte donnant sur un chemin descendant au Hédas qui reste toutefois d'usage public. Ce cimetière comprenait, toujours d'après le dessin, quelques sépultures de notables bien matérialisées par des pierres tombales.

Sur la rue, le temple était précédé par une grande cour close de murailles. Il avait été construit sur la rue de Morlaàs, après l'hôpital à l'origine hors de la ville dont il devait être le dernier bâtiment. Mais au milieu du siècle, il se situe dans les nouveaux quartiers, là où précisément

les institutions de la Contre-réforme s'établissent sur des terrains encore libres, et notamment l'église Notre-Dame et le couvent des religieuses qui la desservent. Cette nouvelle proximité devient source de frictions, comme partout ailleurs en France lorsque les lieux de cultes sont trop proches. La conquête catholique de ce nouveau quartier apparaît clairement sur le dessin par l'appropriation de l'espace public : l'hôpital et l'église ont pignon sur rue, la croix implantée au centre et la mention du passage des processions. Le temple se trouve lui en retrait, séparé par la cour, et sera bientôt masqué par la construction d'un nouveau bâtiment. Le motif des procédures intentées dans les années 1660 était que les chants des psaumes perturbaient la célébration de la messe dans l'hôpital et dans l'église Notre-Dame, ainsi que le déroulement des processions qui passaient dans la rue.

Le rapport de l'intendant Pellot s'insère dans la politique de contrôle des protestants mise en place au début du règne de Louis XIV sous prétexte de leur ôter les avantages acquis depuis l'édit de Nantes, notamment à la faveur de la Fronde, et de réduire leur place face à l'essor de la Contre-réforme partout dans le royaume. Il s'agit également de bien montrer dans cette ancienne souveraineté où l'édit de Nantes, antérieur au rattachement, n'est pas applicable, que le protestantisme n'est pas la religion de l'Etat. Le prétexte du chant des psaumes, composante de l'identité réformée, est invoqué en de nombreux lieux. En Béarn, cette politique est prolongée par l'action du parlement de Navarre qui souhaite alors éradiquer le protestantisme de la ville de naissance du fondateur de la dynastie royale. Sous la volonté affichée d'arbitrer le différend entre le parlement et les réformés, Louis XIV réduisit considérablement le nombre de temples en Béarn, les faisant passer de 86 à 20 par l'édit de Saint-Germain de 1668. Le temple de Pau qui était l'un des plus visés avec celui d'Osse-en-Aspe, échappa sans doute à l'interdiction grâce à l'influence des

¹ A.C. Pau, BB2 fol. 101 v°.

membres de la communauté qui avaient recouru à la protection du duc de Gramont, mais sans doute aussi parce qu'il ne se trouvait pas dans une ville épiscopale¹.

Pour continuer à pratiquer leur culte, les protestants palois décidèrent donc d'isoler le temple de l'espace public en construisant en 1667, une maison sur un côté du mur extérieur de la cour, qui n'est donc pas visible sur le plan de 1665. S'avérant rapidement trop petite, elle fut agrandie en 1671 par une extension édifiée au-dessus du porche donnant sur la rue, par lequel on pouvait accéder à la cour intérieure désormais rétrécie. Cette maison était destinée principalement à héberger le diacre et maître d'école, Bernard de Loustau et sa famille, composée de quatre enfants. Elle avait aussi un usage ecclésiastique puisque le coffre des archives y était déposé, qu'elle devint le lieu où les pasteurs se changeaient avant et après le culte, et le refuge où pouvaient se reposer « ceux qui se trouvent mal » pendant le prêche².

Le temple fut désaffecté au début de l'année 1685 à la suite d'un arrêt du Conseil du 4 février qui ferme les derniers temples du Béarn. Cependant, contrairement aux autres, le texte ne prévoit pas sa démolition car il est envisagé de l'utiliser comme église paroissiale pour desservir ce nouveau quartier de la ville. Finalement, bien que suffisant pour la communauté protestante, il est trouvé trop exigu pour une ville dont la population catholique s'est considérablement accrue, et une contribution de 30 000 L. est prévue pour construire un nouveau bâtiment sur son emplacement³. Mais en définitive, les dragons de l'intendant Foucault ayant converti par l'intimidation et la contrainte la plus grande partie des réformés béarnais, et

l'on s'appliquait partout à faire disparaître la mémoire protestante. Par ailleurs l'évêque de Lescar préféra plutôt choisir l'emplacement de l'actuel hôtel de ville sur la place Saint-Louis, pour construire une nouvelle et grande église destinée à marquer glorieusement l'abolition du protestantisme en Béarn. L'emplacement du temple et ses matériaux furent alors adjugés en août 1685 à Jacques Mazin pour 5750 L.⁴ Trois ans plus tard, le terrain fut cédé aux Dames de l'Union chrétienne pour y établir leur couvent⁵.

Contrairement à ce que l'on pensait, le temple n'avait cependant pas été détruit en totalité, et c'est le XX^e siècle qui s'appliqua à faire disparaître ses derniers vestiges. En effet, à l'occasion de la démolition de l'hôtel du premier président du parlement de Navarre pour construire la nouvelle préfecture, les ouvriers mirent au jour une partie de l'abside⁶. Les photos prises à cette occasion par le pasteur Jacques Delpech en 1931 permettent d'en situer l'emplacement au niveau de l'actuelle cour de la préfecture, et le cimetière sous le bâtiment occupé autrefois par le conseil général. Cette découverte permet de confirmer le caractère modeste de la construction ainsi que sa petite taille qui expliquent qu'il ne fut pas récupéré comme église paroissiale.

Bibliographie

Alfred Cadier, « Le livre du consistoire de Pau, contenant les actes dudit Consistoire depuis le 8 janvier 1668 jusqu'au 13 juillet 1681 : une page inédite de l'histoire de la capitale du Béarn », *BSSLA*, t. XLI, 1914-1917, p. 125-275.

Louis Lacaze, « Recherches sur la ville de Pau », *Bull. SSLA*, 2^{ème} série, t. 9, 1879-1880, p. 87-105.

Suzanne Tucoc-Chala, « L'Église réformée de Pau au XVII^e siècle », *Revue de Pau et du Béarn*, n°15, 1988.

¹ P. Chareyre, « 1668 : le Béarn reste en dehors de l'édit de Nantes », *Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVII^e siècle (1598-1715)*, actes du colloque d'Angers des 21-23 juin 2017, à paraître aux Presses Universitaires de Rennes en 2018.

² Bibl. SHPF, ms 922/1, 29 mars 1676.

³ A.C. Pau, DD 12.

⁴ A. C. Pau, DD 14.

⁵ Procuration de la supérieure, acte notarié à Paris 15 juin 1688.

⁶ ADPA, CEPB, 60J ... en cours de classement



Enquête de l'intendant Claude Pellot :
22 mars 1665
(Copie ADPA 1J 1307)

Nous sommes outre cela d'avis d'oster l'exercice de lad. R. P. à Pau et le donner de Jurançon qui est quasi comme le faubourg et n'en est esloigné que d'une portée de mousquet, et d'autant que la ville de Pau est le siège d'un parlement et que, dans les villes où il y a des parlements, l'exercice de la R. P. ne s'en fait guère, qu'il n'y a que 200 et tant de familles de lad. R.P. sur 500 familles de catholiques¹, que dans la compagnie du parlement et celle de la Chambre des comptes, il n'y a qu'un seul officier de lad. chambre des comptes qui soit de lad. R.P., qu'ainsy la plus grande part de ceux de lad. R.P. ne sont pas à présent fort considérables, que par la visite que nous avons

faite dud. temple, nous trouvons qu'il est tout joignant et proche l'hospital, en sorte que quand l'on chante dans led. temple, les mallades entendent distinctement et que quand le prestre dit la messe dans la chapelle il est interrompeu, que led. temple n'est qu'à quarante pas de l'église Nostre Dame et dans une grande rue où se font les processions qui se peuvent rencontrer avec les gens qui sortent dud. temple, et qu'il ne sert de dire que ce lieu avoit esté assigné en 1622 par les sieurs marquis de Gondrin et de Lavie, premier président de Navarre, commissaires de sa majesté, puisqu'alors ce lieu-là estoit dans le faux bourg, lequel est à présent enfermé dans la ville, et que depuis, le nombre de ceux de la R.P. est bien diminué en quantité et en qualité.

¹ Le rapport donne 540 familles catholiques pour 235 protestantes.